



## Consultation publique

Projets de règlements P-06-032 et P-04-047-29

### **Modification du Plan d'urbanisme Mise en valeur du site des anciens ateliers municipaux Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie**

Le projet de règlement P-06-032 intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et le boulevard Rosemont », et le projet de règlement P-04-047-29 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 28 août 2006.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Le projet de règlement P-06-032 vise à permettre la mise en valeur du site décrit. Le plan de mise en valeur consiste en la réalisation d'un ensemble urbain multifonctionnel, principalement résidentiel, avec des fonctions complémentaires associées au sport, au loisir, à la culture ainsi qu'aux commerces, services et bureaux.

Le site est bordé au nord par le boulevard Rosemont, à l'est par la rue Saint-Hubert, au sud par la rue des Carrières et à l'ouest par la rue Saint-Denis. Il est aussi traversé par une bretelle qui permet de relier l'avenue de Chateaubriand avec la rue Saint-Hubert. Le site est relié directement au réseau du métro avec la présence de l'édicule de la station Rosemont à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont.

Le projet de mise en valeur du site a été élaboré en suivant les orientations générales et les balises d'aménagement prévues au chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme pour ce secteur. La proposition a été élaborée de façon à créer un ensemble urbain multifonctionnel principalement résidentiel qui répond aux principes du développement durable. Le projet vise aussi à offrir une diversité de types de résidences afin d'accueillir des clientèles variées, en accord avec la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels de la Ville, et de répondre aux besoins du secteur en terme de parcs, d'espaces libres et d'équipements civiques.

Le projet de règlement P-06-032 déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

### **Modification au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-29 modifie le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il amende le plan intitulé « La densité de construction » pour l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie pour le secteur 21-T3. Il y est actuellement permis du bâti de deux à huit étages hors-sol. Le projet de règlement prévoit y permettre du bâti de deux à dix étages hors-sol. De plus le coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) maximal passerait de 4.0 à 6.0

# EMPLACEMENT



## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau d'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie situé au 5650 rue D'Iberville 2<sup>e</sup> étage;
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Mardi le 19 septembre  
École primaire Saint-Étienne  
5959, rue Christophe-Colomb  
19 h 00

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de déroulement;
- La présentation et l'explication des projets de règlements, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets.

La deuxième partie de la consultation débutera le 2 octobre, à 19 heures, au même endroit.

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 2 septembre 2006

Me Jacqueline Leduc  
Greffière  
Ville de Montréal



**OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6  
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556

---